

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE APPLICABLES A COMPTER DU 01 octobre 2022

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont établies conformément au principe de transparence qui préside aux relations entre NACTIS FLAVOURS et ses clients et forment un tout indissociable avec les conditions tarifaires de NACTIS FLAVOURS jointes aux CGV. Ces CGV constituent, en vertu des dispositions de l'article L.441-1 du Code de commerce, le socle de la relation commerciale entre NACTIS FLAVOURS et ses clients.

1. DOMAINE D'APPLICATION

Les CGV s'appliquent à toutes les ventes conclues entre NACTIS FLAVOURS et ses clients, pour toute commande passée à compter du 01/10/2022. Toute dérogation aux CGV devra avoir été expressément acceptée par NACTIS FLAVOURS, par écrit, préalablement à la délivrance des produits par NACTIS FLAVOURS. A défaut, toute dérogation aux CGV serait inopposable à NACTIS FLAVOURS. Les CGV prévalent sur tous autres documents, qu'ils émanent de NACTIS FLAVOURS ou du client, sauf accord contraire préalable et écrit de NACTIS FLAVOURS.

2. MATIERES PREMIERES AGRICOLES

Compte tenu de la diversité et de la multiplicité de nos produits contenant des matières agricoles, il n'est pas possible de faire référence à des indicateurs de prix dans les CGV, qui n'entrent pas, en tout état de cause, dans la détermination du prix des produits de NACTIS FLAVOURS. NACTIS FLAVOURS fait évoluer ses tarifs en intégrant la tendance évolutive du coût des matières agricoles entrant dans la composition des produits, afin que ces prix absorbent lesdites évolutions. Les prix sont seulement révisés si une forte hausse ou baisse du prix d'une matière agricole est constatée.

3. COMMANDES

Toute commande passée par le client implique son acceptation totale et sans réserve des CGV et sa renonciation à se prévaloir de ses conditions générales d'achat. La commande doit comporter la référence des produits, la quantité commandée ainsi que la date, l'heure et le lieu de délivrance souhaités. La commande doit être passée ou confirmée par courrier adressé à NACTIS FLAVOURS par courrier électronique. La vente se forme par l'acceptation écrite de la commande par NACTIS FLAVOURS. A défaut de réponse écrite dans un délai de soixante-douze (72) heures, et sous réserve du strict respect des CGV, la commande sera réputée acceptée. Aucune modification de commande ne peut plus intervenir après confirmation de celle-ci, sauf accord exprès de NACTIS FLAVOURS.

4. CONDITIONS TARIFAIRES

Les Produits sont facturés aux tarifs en vigueur au jour de la confirmation de la commande par NACTIS FLAVOURS. Les tarifs sont communiqués en euros, hors TVA, départ usine NACTIS FLAVOURS et s'entendent au Kilogramme (kg), au Litre (L) ou à l'unité d'emballage. Sauf accord particulier avec le client, les tarifs sont susceptibles d'être modifiés par NACTIS FLAVOURS à tout moment et sans préavis afin de tenir compte de l'évolution du prix de revient et notamment du coût d'achat des matières premières, de l'évolution des taux de change, du coût de la livraison, du coût de fabrication des produits (notamment le coût de l'énergie), le coût des emballages ou de toutes modifications liées à l'environnement législatif. NACTIS FLAVOURS communique, à la demande du client, les informations permettant de comprendre les évolutions du tarif. NACTIS FLAVOURS consent à ses clients, sous certaines conditions, diverses réductions de prix. Les remises sont déduites sur facture à la ligne de produit. Le maintien des remises et ristournes consenties est subordonné à la condition du paiement intégral des sommes dues par le client à NACTIS FLAVOURS au titre des commandes passées.

5. LIVRAISON

Les délais minimums de livraison sont de quinze (15) jours, sauf mention écrite contraire sur la confirmation de commande. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, sauf accord exprès, écrit et préalable de NACTIS FLAVOURS. La livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client respecte l'ensemble de ses obligations aux termes des CGV. Le transport des produits s'effectue aux risques et périls du client, le transfert des risques intervenant après le chargement des produits par le transporteur sur le site de NACTIS FLAVOURS. Sauf accord contraire écrit et sans préjudice des stipulations qui précèdent, NACTIS FLAVOURS choisit le transporteur. En cas de pertes, avaries ou manquants, le client est tenu de consigner les protestations et réserves sur le document de transport à réception des Produits, et doit impérativement le dater, le signer et le faire contresigner par le transporteur ou son préposé. Le client doit confirmer au transporteur ses réserves et protestations, par lettre recommandée, dans un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la date de réception des produits, conformément aux dispositions des articles L. 133-3 du Code de commerce. Un double de ce document doit être adressé à NACTIS FLAVOURS dans les mêmes délais. L'existence de réserves émises par le client n'a aucun effet suspensif sur le paiement des factures de NACTIS FLAVOURS.

6. PAIEMENT

Les factures sont payables au plus tard quarante-cinq (45) jours date de facture, sauf accord particulier avec le client. Les règlements sont réputés réalisés à la date à laquelle les fonds sont mis à la disposition de NACTIS FLAVOURS. Par dérogation à ce qui précède, la première commande passée par un client est payable comptant. NACTIS FLAVOURS accepte le paiement par mandats postaux, lettre de change, billet à ordre relevé, virement, chèque. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. Tout retard de paiement, partiel ou total, aux échéances fixées, entraîne de plein droit l'exigibilité immédiate d'une pénalité de retard égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Ces intérêts courront du jour de l'exigibilité jusqu'au jour du complet paiement. Nonobstant l'application de pénalité de retard, tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit, au paiement par le client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant minimum de quarante (40) euros, sans préjudice de la faculté pour NACTIS FLAVOURS de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire. Un encours maximum est accordé à chaque client en fonction de l'autorisation de crédit obtenue auprès des Sociétés d'Assurance ou de renseignements financiers. En cas de renseignements insuffisants, NACTIS FLAVOURS demandera le paiement des Produits avant expédition. Tout retard de paiement total ou partiel entraînera, de plein droit et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure préalable, l'exigibilité immédiate de toutes les factures émises par NACTIS FLAVOURS au client.

7. RECLAMATIONS / LIMITES DE RESPONSABILITE

Sans préjudice des stipulations de l'article 5, toute réserve ou contestation relative à la conformité des Produits au regard notamment de sa fiche technique, devra être notifiée par le client à NACTIS FLAVOURS, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de soixante-douze (72) heures à compter de la réception des produits et être justifiée par des éléments objectifs. NACTIS FLAVOURS procédera, à son choix, au remplacement ou au remboursement du produit non conforme mais ne pourra en aucun cas être tenue au paiement de dommages intérêts à l'égard du client. Le client, professionnel averti ayant seul connaissance de son cœur de métier, est responsable de la définition et de la mise en œuvre de son processus industriel et du respect de la réglementation applicable dans le pays dans lequel les produits finaux sont vendus. La responsabilité de NACTIS FLAVOURS ne pourra nullement être engagée en cas de difficultés rencontrées par le client dans l'utilisation des produits dans le cadre de son processus industriel, ce que le client accepte et reconnaît expressément. Toute réclamation du client relative à la facturation ou au non-respect du délai de livraison doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de huit (8) jours à compter, respectivement, de la réception de la facture ou de la livraison des produits. En cas de non-respect de ces délais, le client ne pourra plus se prévaloir d'une non-conformité des produits, d'un retard de livraison ou contester le montant figurant sur la facture, ce que ce dernier reconnaît et accepte expressément. En tout état de cause, le client s'interdit de procéder au refus ou au retour des produits ou de déduire d'office du montant de la facture établie par NACTIS FLAVOURS des pénalités pour non-respect d'une date de livraison ou livraison de produits non conformes. La responsabilité de NACTIS FLAVOURS relative à toute réclamation quelle qu'elle soit, pour toute perte ou dommage survenant à l'occasion de, ou en rapport avec une commande ou les produits livrés est limitée au montant couvert par sa police d'assurance responsabilité civile. En aucun cas NACTIS FLAVOURS ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, ni des dommages immatériels, y compris des dommages environnementaux, pertes de profit, manque à gagner ou perte de marché. Toute réclamation relative à l'exécution par NACTIS FLAVOURS d'une commande, quelle qu'en soit la cause et la nature, est prescrite dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de sa livraison.

8. RESERVE DE PROPRIETE

JUSQU'A ENCAISSEMENT INTEGRAL DU PRIX ET DE SES ACCESSOIRES, NACTIS FLAVOURS SE RESERVE LA PROPRIETE EXCLUSIVE DES PRODUITS LIVRES. LE PAIEMENT INTEGRAL EST CONSIDERE EFFECTUE A LA DATE D'ENCAISSEMENT EFFECTIF DU PRIX. L'ACCEPTATION DE LA LIVRAISON PAR LE CLIENT EQUIVAUT A L'ACCEPTATION EXPRESSE ET SANS RESERVE DE CETTE CLAUSE PAR LE CLIENT, CE QUE LE CLIENT RECONNAIT EXPRESSEMENT.

9. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le client s'interdit de modifier, de reproduire ou faire reproduire, en totalité ou en partie, les marques, dessins et modèles, signes distinctifs ou tout autre droit de propriété intellectuelle dont NACTIS FLAVOURS est titulaire, sous peine de poursuites, et/ou de transmettre à des tiers toute information de quelque nature que ce soit permettant la reproduction totale ou partielle de ces droits.

10. CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas d'inexécution par le client de ses obligations et notamment en cas de défaut de paiement, NACTIS FLAVOURS aura la faculté de suspendre immédiatement les commandes et/ou livraisons en cours jusqu'au complet paiement du prix et/ou pourra annuler la ou les commandes non livrées, de plein droit, trente (30) jours après une mise en demeure restée infructueuse et, ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

11. FORCE MAJEURE / EVENEMENTS EXTERIEURS

NACTIS FLAVOURS se réserve le droit de suspendre, annuler, retarder ou modifier l'exécution de son obligation de livraison, sans ouvrir droit pour le client à réclamation, en cas de survenance d'un cas de force majeure tel que défini par les dispositions de l'article 1218 du Code civil, ou d'un événement indépendant de sa volonté qui empêcherait l'exécution normale de la commande (tels que, sans que ceci soit limitatif, grève, accident, sinistre survenant chez NACTIS FLAVOURS ou chez un de ses prestataires ou un état d'urgence sanitaire lié à une pandémie).

12. RENONCIATION

Le fait pour NACTIS FLAVOURS de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une stipulation quelconque des CGV ne peut être considéré comme valant renonciation à pouvoir invoquer le bénéfice de cette disposition.

13. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

LES CGV SONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS. DE CONVENTION EXPRESSE, IL EST ATTRIBUE COMPETENCE EXCLUSIVE POUR TOUS LES LITIGES QUI S'ELEVERAIENT ENTRE LES PARTIES A L'OCCASION DE LEURS RAPPORTS COMMERCIAUX, AUX JURIDICTIONS SITUÉES DANS LE RESSORT DANS LEQUEL NACTIS FLAVOURS A SON SIEGE SOCIAL ET, CE MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.



CONDITIONS PARTICULIERES DE LIVRAISON 2025

Les présentes Conditions Particulières de Livraison complètent et forment un tout indissociable avec les conditions générales de vente version du 01/10/2022 (imprimées au dos de chaque facture) ainsi que les conditions tarifaires particulières par article établies entre Nactis Flavours et ses clients.

Sauf stipulation contraire, les prix sont établis en Euros (€). Ils s'entendent au kg ou litre ou unité net, hors taxes, soit franco, soit ex-works selon les termes de l'accord tarifaire.

Les contraintes de facturation sont liées à des contraintes industrielles de mise en fabrication pour un minimum de 10 kg s'agissant des arômes et de 100 kg pour les mélanges technologiques, aucun produit fini n'étant tenu en stock, sauf à la demande expresse du client confirmée par mail avec durée spécifiée.

Les offres sont faites pour 100 kg en emballages unitaires de 10kg ou plus.

Les sachets doses prêts à l'emploi des mélanges technologiques ne sont réalisables qu'à partir de 300 kg par ligne de commande.

Pourront être affectés, pour des conditionnements de plus petite taille ou pour des produits nécessitant un packaging spécifique, des frais supplémentaires (Fut métal, conditionnement <10kg etc.)

Les suremballages et la palettisation (nombre d'unités par carton et par palette) restent à définir.

Les offres sont faites, sauf ventes, sans engagement, pour marchandises logées.

Les commandes par téléphone ne sont pas acceptées et il est fortement recommandé de faire figurer dans la grille de commande le code article Nactis à côté de l'éventuel code article de l'acheteur.

Toutes les commandes sont confirmées par mail dans un délai maximum de 48h.

Pour la **France (hors Corse et DOM-TOM)** :

- toute commande inférieure à 300 € HT ne pourra être traitée.
- toute commande **d'un montant HT supérieur à 1000,00 €** sera expédiée **Franco de port**,
- **en-dessous de 1000,00 €/HT** le barème forfaitaire suivant est appliqué, hors frais de contre remboursement :

≥ 1 kg	jusqu'à 10 kg nets	+	60 €/HT
de 10 kg	jusqu'à 50 kg nets	+	70 €/HT
de 50 kg	jusqu'à 100 kg nets	+	80 €/HT
> 100 kg		+	100 €/HT

Pour l'**export** (merci de vous rapprocher du service commercial export de Nactis Flavours).

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du **destinataire qui doit vérifier les colis à l'arrivée et faire toutes réserves d'usage à réception sur le bon de transport (colis manquants, emballages altérés ou percés) ou à défaut les confirmer dans les 48 heures par mail au transporteur avec copie à Nactis**. Aucun colis ne sera repris ou échangé sans ces réserves. La responsabilité de Nactis n'est pas engagée en cas de retard de livraison ou manque indépendant de sa volonté et dans les cas de forces majeures comme grèves des transports ou arrêt inopiné de fourniture des matières premières.

Les commandes d'essai industriel supérieures à 250 g ou ml pour les arômes ou 5 kg pour les mélanges technologiques sont facturées sauf négociation préalable avec le service commercial.

